

# LE QUOTIDIEN

## JOURNAL DU SOIR.

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

JEUDI, 16 FÉVRIER 1882

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN  
16 février 1882

### Le forçat de Troyes.

PREMIERE PARTIE.

(Suite)

Il ne pouvait craindre cependant d'être deviné par eux sous le costume d'ouvrier qu'il portait et qui, joint à une perruque rousse et à des favoris postiches, le rendait méconnaissable, à la grande surprise et à la vive admiration de Jarrelonge.

—Mazette! —s'était écrié ce dernier, —tu changes de visage et de tournure comme un agent de police ou comme un acteur! —C'est un joli talent, et bien utile en société!

Richard Bérault causait beaucoup, car il joignait à son amour immodéré pour le vin et les alcools une rare intempérance de langue.

—Alors, —lui demandait Mariet, continuant la conversation commencée, —ton frère se marie décidément?

—Oui, ma vieille... —répliqua Richard en versant à boire, —il épouse la belle Etienne...

—Et toi, tu es un fort béguin pour la petite sœur, —dit Caperon. —Perez-vous les deux noces ensemble?

—Les deux hommes vida son verre. —Les deux noces ensemble! —répéta-t-il, —ah! bien oui!

—Pourquoi donc pas? —Pourque la mère Baudu a son idée et qu'elle refuse d'en démordre... —Quelle idée?

—Oh! une idée bête! —Elle veut que j'apporte en me mariant une somme fixe... —Or comme je n'ai point d'économies, l'argent dont je viens d'hériter par moitié avec Victore est insuffisant... —Tu viens d'hériter! —s'écria Caperon.

—Un peu, mon vieux. —Es-tu veinard! —Et de combien la succession?

—De cinq mille balles. —Joli capital, dépendant, pour se mettre en ménage!... —Cinq mille balles!

—La mère Baudu en exige dix mille... —C'est donc juste la moitié qui me manque.

—Et la première moitié sera mangée avant que tu aies économisé la seconde? —Quant à ça, non!

—Tu te ranges? —Forcément... —Je ne pourrai toucher les cinq mille francs que le jour de mon mariage.

—Et, ça te gêne. —Dame, tu comprends, j'aimerais assez palper la monnaie.

—Alors, dépêche-toi d'économiser, et marie-toi. —Cinq mille francs, ça n'est pas la mer à boire. —En trois ans tu peux amasser ça si tu veux.

Richard avait vidé deux ou trois fois son verre. —Il commençait à avoir les idées un peu confuses, et sa langue s'épaississait.

—Ca n'est pas seulement cinq mille francs qu'il faut que j'amasse... —balbutia-t-il.

—Bah! Mais puisqu'on ne t'en demande que dix mille. —Ah! voilà... C'est que, figurez-vous, j'en dois mille à la mère Baudu.

—Mille francs à la mère Baudu... —s'écria Caperon. —T'as donc consommé des truffes et du champagne?

—Et des friandises de porces fines?... —ajouta Mariet.

—Vous vous mettez... le doigt dans l'œil jusqu'au coude... —répondit Richard dont la langue devenait de plus en plus épaisse; —ces mille francs-là ne représentent pas du tout des portions et des litres... —La mère Baudu me les a prêtés pour payer une dette... une dette sacrée... une dette de jeu... On est homme d'honneur, n'est-ce pas? —Le père Baudu ignore la chose, et ça me met dans un embarras carabiné!

—Comment donc ça? —Ah! voilà... —La mère Baudu —(un supposé) —a pris l'argent sur la dot d'Etienne... qu'elle avait mis de côté.

—Fie! —dit Caperon, —et comme le mariage va se faire et que naturellement on versera la dot, faut que tu bouches le trou qu'elle a fait au magot.

—Juste... —J'ai un mois pour rembourser. —et pas le premier jour.

—Mais, —fit observer Mariet, —puisque c'est ton frère qui touchera, il pourra bien te donner du temps.

—Turlututu! —Il ne s'agit point de mon frère... Je sais bien de quoi il retourne... —Si d'ici à un mois je n'ai pas rendu les mille francs, on se fâchera tout rouge chez la mère Baudu... Mon mariage futur avec Vignie sera rompu. —Ca sera la brouille générale... l'oncle de Bercy ne voudra plus entendre parler de moi... je passerai aux yeux de tous ces gens-là pour un escroc... pour un filou...

—Alions... allons... —s'écria Caperon —voilà que tu dis des bêtises!

—Non, je ne dis pas de bêtises, je dis la vérité... —poursuivit Richard qui s'animait en parlant et dont la raison démenageait de plus en plus. —Tout ça je le mériterais, car, rapport aux Baudu, je suis une créature malaisante... —je vois clair dans la chose...

—Quelle chose? —Le prêt que maman Baudu m'a fait...

—Sur la dot d'Etienne? —Ce n'était pas sur la dot d'Etienne, —elle a pris ses mille francs, j'en suis sûr...

—Et, sur quoi donc? —Sur la caisse des ouvriers... —Ah! bah!

—Dame! le père Baudu est le trésorier de notre société... C'est lui qui a l'argent en dépôt... mais c'est la bourgeoisie qui le garde... et, sans qu'il s'en doute, elle a emprunté au magot ce qu'il fallait pour me tirer du pétrin...

—En effet, —dit Caperon, —si c'est comme ça, c'est bigrement grave... —Dans un mois le père Baudu doit rendre ses comptes et, s'il s'aperçoit de la soustraction faite à ton profit, ce sera dans la cassine un tapage à tout casser.

Richard baissa la tête et murmura d'un air sombre: —Tonnerre du diable! Comment que je ferai pour payer ces mille francs-là??

—Ca te regarde... —répliqua Mariet, —Tu y penses un autre jour... —Aujourd'hui soyons à la rigolade, comme des bons garçons... —Tu trouveras, d'ici à un mois, quelque-une pour t'avancer ça...

—Qui? —Ton frère, par exemple... —Jamais je ne lui parlerai de ma dette... ce seraient des sermons qui n'en finiraient plus...

—Eh! bien un autre... n'importe qui... —Faut jamais désespérer de rien... —Tout s'arrange... —Garçon, un litre...

—Garçon deux litres... —rectifia Caperon.

—Garçon, trois litres! —cria Richard en frappant sur la table. —Rigolons! c'est moi qui régale!

Léopold Lantier et Jarrelonge n'avaient pas perdu un seul mot de la conversation qui précède.

Jarrelonge, naturellement, la trouvait d'un intérêt médiocre.

Léopold Lantier, —habile à tirer parti des moindres incidents, —ne pensait point de même.

Il avait gravé dans sa mémoire les paroles de Richard.

Ces paroles rendaient intelligibles pour lui certaines phrases prononcées par maman Baudu dans son établissement.

En quoi les faits racontés par le jeune ouvrier pouvaient-ils être utiles aux projets de l'évadé?

Il n'en savait rien lui-même, mais il avait le pressentiment que la connaissance de ces faits lui servirait à quelque chose.

—As-tu fini ton café? —demanda-t-il à Jarrelonge.

—Oui. —Alors, file le premier... —je vais payer au comptoir.

—Où allons-nous? —A la maison.

A huit heures les deux gredins rentraient au pavillon du passage Tocanier.

Retournez à Maison-Rouge, à l'hôtel de la Gare.

Madame Ursule, que l'attitude de René préoccupait et affligeait beaucoup avait à peine dîné.

Elle éprouvait une fatigue écrasante. —Sa tête lui semblait lourde, —ses yeux se fermaient malgré elle.

La prière adressée par madame Sollier à Renée de laisser sa porte ouverte n'était point inspirée par le désir de se soustraire à un isolement trop complet.

Ursule, à la suite des différends survenus entre elle et la jeune fille, éprouvait un vague sentiment de défiance et se demandait si Renée ne tenterait pas de mettre ses menaces à exécution.

Elle avait l'intention bien arrêtée de lutter contre le sommeil, le de prêter l'oreille au moindre bruit, et de se rendre compte ainsi des agissements de sa pupille.

—Une fois la nuit un peu avancée je n'aurai plus rien à craindre, —se disait-elle, —et si demain le docteur me refuse l'autorisation d'aller immédiatement conduire Renée à Paris, je me ferai quand même porter à la gare et étendre dans un wagon...

La pauvre femme, voulant se tenir éveillée, tenta de passer en revue les petits faits accomplis pendant le jour.

L'effet produit ne répondit point à son attente.

La fatigue qu'elle imposait à son cerveau redoubla la somnolence qui pesait sur elle et la rendit invincible.

Ses pensées devinrent confuses; —ses paupières alourdies s'abaissèrent; —ses yeux se fermèrent et sa tête retomba lourdement sur l'oreiller.

Ursule dormait.

Renée n'avait pas fermé sa porte. —Assise au coin de la cheminée, en proie à une anxiété facile à comprendre, elle aussi prêtait l'oreille aux bruits les plus légers, tandis que ses regards suivaient la marche des aiguilles sur le cadran de la pendule.

Ces aiguilles indiquaient huit heures moins douze minutes.

La fille de Marguerite avait le cœur serré.

Un tremblement nerveux agitait son corps.

—Encore quelques minutes, —se disait-elle, —et si madame Ursule ne succombe point au sommeil, je ne pourrai faire un mouvement sans qu'elle l'entende et s'en inquiète... —Elle fera tout alors pour les entraver, et qui sait si le maître de cet hôtel, croyant qu'elle a des droits sur moi, ne consentira point à lui prêter main-forte?... —Ah! cette incertitude est poignante!... Ces angoisses sont intolérables!

LXI

### N'oubliez pas

Tous ceux qui désirent acheter des cadeaux pour NOËL ET LA NOUVELLE ANNEE, n'oubliez pas de faire une visite à la pharmacie de Lévis.

RUE COMMERCIALE No. 86  
LEVIS

L'assortiment est maintenant au complet.

Service à toilette en porcelaine, Parfumeries de toutes sortes, Bouteilles d'Odeur en verre découpé, Préparation pour les dents, Peignes Brosses, etc., etc.

—Aussi—  
Médecine patenté, Homéopathie et autres.  
Prescriptions et ordres de médecins remplis, comme à l'ordinaire avec soin et promptitude.

O.-J. DION,  
86, rue Commerciale Lévis.  
16 décembre 1881.

Compagnie d'assurance mutuelle sur le feu des

Cantons de l'Est

ETABLIE EN 1873.  
Président: I. I. WASTON.  
Secrétaire: G. O. SOMERS.  
Bureau des directeurs.—Magog, P. Q.

Le soussigné est prêt à recevoir les applications des messieurs qui désireraient agir comme agents d'assurances pour la compagnie.

Conditions faciles pour les bons agents. S'adresser à  
M. BROWN, agent général  
No 113, rue St Pierre, Basse-Ville, Québec  
16 juil 1881.

### LA SOCIETE PERMANENTE DE CONSTRUCTION DES ARTISANS

FONDÉE EN 1875

CAPITAL PERMANENT.....\$100,000  
MOBILE ACCUMULANT..... 45,400  
Surplus au fond permanent, 31 mars 1881.....\$8,520.78  
do accumulé, 31 mars 1881..... 2,598.40  
Total surplus.....\$11,119.18

BUREAU: 105, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE, QUEBEC

DIRECTEURS:  
S. LESAGE, écrivain, président.  
J. PLAMONDON, écrivain.  
E.-B. FRECHETTE, écrivain.  
J. ARCHER, écrivain.  
J.-A. DEFOY, écrivain.  
Banque de la Société: "LA BANQUE NATIONALE."  
Cette société continue de faire des avances sur garantie hypothécaire à des conditions avantageuses.  
20 janvier 1882—1m  
A.-J. AUGER, Secrétaire-Trésorier.

### MACHINES AGRICOLES



MM. Chs. T. Côté & Cie., informement le public qu'ils ont complété leur assortiment de Machines aratoires les plus améliorées. Voici l'énumération de ces machines:  
Charrues à Perche pour un cheval. Charrues à Perche, réversible pour côtes, pour un ou deux chevaux. Charrues à Perche, dite "l'Amie du cultivateur" ou charrues à trois sillons. Trains auxquelis on attache toutes sortes de charrues, cultivateurs ou arrache-patates. Herbes circulaires faisant double ouvrage et d'une manière supérieure à toute autre. Herbes en Fer, en trois et quatre parties. Rouleaux pour un ou deux chevaux avec herbes et semoirs. Cultivateurs pour un ou deux chevaux, aussi les accoueurs de jardins avec les accessoires. Semoir avec herse, rouleau et appareil pour semer la graine de mil, l'instrument le plus complet qu'il ait jamais été inventé, brevet de Vessot. Fauchaises, la célèbre "Toronto" ou "Whiteley" et la "New-Warrior" Moissonneuses "Toronto" ou "Whiteley". Faneuses, pour un cheval. Moulins à Battre. Les célèbres moulins à battre, à un, deux et trois chevaux, de Gray et Fils, Vermont, avec van, garantis pour battre de 200 à 500 minots par jour, sans aucune perte. Machine à scier ron le. Machine à scier de travers, mue ar un cheval. Machines à battre à main, capables de battre sept à dix minots par heure. Machines pour finir la balle. Arrache-patates. Cribes pour séparer toutes espèces de grains. Petit Semoir et Cultivateur à la main. Charruettes à arroses. Charruettes à foin. Tomberaux écossais. Machine pour graver et laver les roues (Lifting Jack.) Camion de magasin (Trucks.) Machine à laver de toutes espèces. Tondeuses. Tabouret de camp. Chaises-hamac. Lit de camp. Pelles à cheval ou grattoirs pour chemins.  
Aussi en vente, COPROGÈNE OU PROCÉDE BOMBER POUR FABRIQUER TOUTES SORTES D'ENGRAIS. PRIX, 50 CTS.  
N.B.—Nous gardons constamment un assortiment complet de pièces à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

CHS. T. CÔTÉ & Cie.,  
Bureau de Poste, Boite 134, Québec  
Lévis, 3 sept. 1881

LE QUOTIDIEN

Journal du soir

PARAISANT TOUS LES JOURS

Pris de l'abonnement:

Table with 2 columns: Duration (UN AN, SIX MOIS, TROIS MOIS) and Price (\$2 50, 1 25, 65)

Taux des annonces:

Première insertion - 10 cts. la ligne, insertion subséquente - 5 "

LÉVIS, 16 FEVRIER 1882

TRIBUNAL ECCLESIASTIQUE.

Un journal de Québec annonce que les décrets du dernier concile provincial, tenu en 1878, ont été confirmés à Rome.

Ces décrets, entre autres dispositions, pouvoient à l'établissement d'officialités dans les divers diocèses de la province ecclésiastique de Québec.

Une officialité est un tribunal ecclésiastique chargé de juger les infractions au droit canon. L'existence de ce tribunal n'étant pas reconnue par nos lois civiles, le recours à son autorité sera (civilement) facultatif, et ses décisions ne seront sanctionnées que par des peines canoniques, comme la privation des sacrements, l'interdiction de l'exercice des fonctions ecclésiastiques, etc.

L'officialité aura cinq juges. Le principal, celui qui preside le tribunal s'appelle l'Official. Les quatre autres portent le titre d'Assesseurs. Il y a, en outre, un Promoteur, qui remplit les fonctions de procureur-général, un Vice-Promoteur, un Chancelier ou greffier et un Vice-Chancelier.

C'est devant ce tribunal que ceux qui auront des plaintes à faire contre des membres du clergé à raison de l'exercice de leur ministère devront les porter.

Cependant, même après l'établissement de l'officialité, on pourra au lieu de s'adresser à cette juridiction contentieuse, recourir à la juridiction paternelle de l'évêque diocésain.

Les officialités sont une très ancienne institution ecclésiastique avec laquelle on est familier en Europe.

Le confrère dit que ces tribunaux sont inconnus ici. Nous croyons qu'il fait erreur. Sous la domination française, si nous nous trompons pas, cette institution existait dans le diocèse de Québec; nous ignorons si elle a jamais fonctionné régulièrement. On voit assez souvent dans l'histoire du pays, la qualité d'official accompagner le nom de certains dignitaires ecclésiastiques. Quand le gouverneur Frontenac fit comparaître l'abbé de Pénélon devant le Conseil Supérieur pour lui demander compte du sermon qu'il avait prêché dans l'église paroissiale de Montréal, celui-ci refusa comme juges, tous les conseillers, et en appela à la cour ecclésiastique, qui, suivant lui, devait prononcer sur cette affaire.

L'Electeur qui, depuis quelque temps, semble très versé dans les questions religieuses, pourrait peut être nous donner quelques renseignements à ce sujet. C'est lui qui nous donne la primeur de cette nouvelle, et nous croyons ne pas lui faire injure en lui demandant des lumières. Il est encore novice, il est vrai, mais l'intérêt semble lui avoir démesurément allongé les ailes.

UNE LETTRE DOUTEUSE

L'Electeur de mardi publie une prétendue lettre qu'il dit lui avoir été adressée par un vénérable prêtre.

Nous savons que le confrère se fait souvent adresser comme cela des correspondances anonymes qui ne sont pas fabriquées très loin de son atelier. Nous doutons fort qu'un prêtre ait pu jeter l'insulte à toute la presse conservatrice comme cela est fait, dans cette missive apocryphe. Il n'est pas d'habitude dans le clergé d'avoir les idées saugrenues qu'on lit dans cette lettre.

L'expression "chiffon conservateur" est un cliché connu. Ce mot la suffit pour donner la marque de fabrique.

L'Electeur se fait dire, avec une candeur d'enfant de chœur, qu'il est le "seul et véritable" organe des vrais et solides principes qui sont la base de la religion et de la société.

C'est une rinde taloche que ce prêtre de contrebande adresse à la "Patrie." Si "L'Electeur" est le "seul et véritable" organe des vrais et solides principes, nous est avis que le fameux organe de Montréal erre dans les plaines du Tartare en compagnie de toute la presse conservatrice.

Non ! Non ! MM., ce n'est pas un prêtre qui vous a écrit cette lettre-là.

Vous ne pouvez pas publier son nom; il n'existe pas.

Il nous semble qu'un journal qui se prétend le seul défenseur de la religion devrait au moins respecter le clergé. C'est le moins qu'on puisse exiger. En fait de moralité et de principes vous ne connaissez que les victoires morales. Vous n'allez pas plus loin.

LE FUTUR ORATEUR

Nous voyons avec plaisir que la nomination de M. Faucher de St-Maurice, comme orateur de l'assemblée législative serait bien vue du public.

Le "Journal de Québec" dit que l'opinion publique semble le désigner à ce poste d'honneur.

Le "Mail" de Toronto, le "Post" de Montréal, et la presse anglaise en

général approuvent ce que nous avons écrit.

Nous traduisons ce que dit le "Post" de Montréal:

Il est fortement rumeur, dit-il, que M. Narcisse Faucher de St-Maurice, député de Bellechasse, sera élu comme orateur de la chambre d'Assemblée. Un pareil choix rencontrerait l'approbation des deux côtés de la Chambre et du public en général. M. Faucher de St-Maurice, quoique jeune encore, comparativement parlant, est un homme possédant de grandes capacités littéraires et connaissant parfaitement les règles du Parlement. On ne pourrait faire un choix plus populaire. Il est chevalier de la Légion d'honneur. Cet honneur lui a été conféré pour ses mérites littéraires. Il est très estimé dans toutes les classes de la société, à quelque nationalité qu'elle appartienne.

Nous reprodirons, un autre jour, l'opinion du "Mail", le grand organe conservateur.

LES SYNDICATS.

Nous lisons dans la "Minerve" d'hier:

"Toute la presse est extrêmement intéressée à la célèbre question des syndicats. C'est la question particulièrement à l'ordre du jour. On pose des questions à droite et à gauche, on se renseigne par ici par là, on interroge le vent qui passe, la rumeur la plus vague, le bruit le plus mystérieux, pour savoir qui va acheter le chemin de fer du Nord.

On savait depuis longtemps que M. Sénécal, l'administrateur actuel, avait fait au gouvernement des propositions sérieuses, au nom d'un syndicat dont on ne saurait mettre en doute la responsabilité. Avec l'esprit de confiance qui le caractérise, il n'a fait aucun secret de ses projets. Il a déposé même jusqu'à faire connaître ses chiffres, ses moyens d'action et ses espérances.

C'est alors que l'opposition est surgie, en prenant avantage des renseignements que lui-même avait fournis; on les a seulement un peu modifiés, ou démarqués.

Le gouvernement a promis de ne rien faire sans l'approbation des chambres, et celles-ci ont toujours été regardées comme les juges en dernier ressort. Si elles décident que le chemin doit rester au gouvernement, il restera sous l'administration du gouvernement; seulement il est du devoir de la députation de bien examiner les conditions du contrat qu'on lui propose.

M. Sénécal représente, dans la circonstance actuelle, et le commerce de l'Ouest, et celui de l'Est. On connaît l'intérêt qu'il a pris à la création des lignes d'Ontario qui pourraient nous soustraire au monopole du Grand-Tronc. Il a plus ou moins réussi; il aurait fait mieux peut-être s'il avait eu, pour l'appuyer, des hommes aussi actifs, aussi énergiques que lui, de la même trempe que la sienne.

Il vient de nouer des relations de trafic avec la ligne d'Utica et Black-River, et avec le New-York Central.

On a été pendant longtemps sous l'impression que le Pacifique Canadien était antipathique à la province, et que le contre-coup de cette animadversion se ferait sentir sur le commerce du chemin de fer du Nord; ces préjugés ou plutôt ces raisons d'opposition au Pacifique n'étaient pas absolument sans fondement. La "Minerve", dans le temps, a même exprimé des craintes que plusieurs de nos amis ont trouvé exagérées. Aujourd'hui, si on en croit les rumeurs qui circulent, on serait en voie d'arrangement.

Nous savons qu'hier, MM. McIntyre et Angus, en compagnie de M. Sénécal, et de M. Chaffee, administrateur du South Eastern, ont fait une visite aux nouveaux ateliers d'Hochebaga, de la prison aux travaux du port.

On ne peut pas dire que rien soit décidé, mais il est toujours possible de prévoir qu'on pourrait en venir à un arrangement.

Les conditions à faire ne concernent pas seulement la compagnie, mais encore toute la province. Il ne s'agit pas seulement de trouver une société capable d'exploiter la ligne; ce détail est simplement l'affaire de ceux qui prendront la chose en mains. La province et surtout la population qui se trouve sur le parcours de la ligne, doivent s'assurer que cette exploitation se fera pour le profit général.

Si nous réussissons réellement, comme tout le monde le désire, le demande, et a droit de l'espérer, à diriger vers Montréal, Trois-Rivières et Québec le commerce de l'Ouest, nous aurons atteint le but auquel visaient les promoteurs de cette grande entreprise.

La correspondance avec le chemin Interoceanique est à peu près réglée. Il y a bien encore quelques difficultés à faire accepter ou à décider, mais nous croyons savoir que le succès est à peu près assuré.

Dans tous les cas, nous sommes certains d'une chose: il n'y a pas, dans la province, un homme qui puisse mieux réaliser ce projet que M. Sénécal.

Il lui-même pris charge de la construction de l'embranchement de St-Charles; il a soumis aux ingénieurs du gouvernement un projet ou un système de traversée qui a rencontré leur parfaite approbation.

La compagnie que représente M. Sénécal s'est engagée à faire, à ses frais,

risques et périls, tous les travaux nécessaires pour cette jonction, à laquelle la ville de Lévis et la cité de Québec sont si grandement intéressées.

Il est facile de comprendre, et régulièrement logique que le gouvernement fédéral ne s'engage pas dans des travaux de cette importance, sans que le succès soit assuré.

Après une année de succès lorsqu'il sera démontré par les faits que la traversée des chars peut être faite durant tout l'hiver, à la complète satisfaction de tous les intéressés, passagers et négociants, on demande au gouvernement de couvrir sa part des frais de construction, et pas avant.

Dans ces conditions, le gouvernement ne pourra pas opposer son refus.

Du reste le gouvernement fédéral a reconnu, par ordre en conseil, l'extrême importance, ou mieux l'absolue nécessité de l'embranchement Saint-Charles.

Puisque la question de risque est écartée par la proposition de M. Sénécal au nom de la compagnie qu'il représente, qui rasme toutes les responsabilités en cas d'insuccès ou de demi-succès, on peut en conséquence considérer que cette entreprise est assurée.

A Trois-Rivières, nous savons qu'on projette une série de travaux qui sera tout à l'avantage de cette localité. Le gouvernement fédéral doit faire, dans le port, des améliorations qui, en rapport avec les nouvelles améliorations du havre et de l'embouchure du Saint-Maurice, feront de cette ville une place d'une importance telle que le désirent ceux qui lui portent le plus d'intérêt.

Ces travaux, améliorations, progrès, pourraient peut-être recevoir la même attention d'un autre syndicat, mais nous en doutons fort.

C'est à la députation de décider s'il y aura lieu d'en courir le risque, avec le même espoir de succès.

Puisqu'il faut toujours mentionner des noms propres, nous avons le désir d'attirer l'attention sur l'administration de la compagnie du Richelieu, qui a été, pendant plusieurs années sous le contrôle plus ou moins accentué de sir Hugh Allan et de ses partisans. Que les dividendes aient baissé, il n'y a là qu'un détail auquel nous ne voulons pas attacher trop d'importance, mais samedi dernier, un nouveau bureau a été élu, et M. Sénécal en a été nommé le président. Les actionnaires ont compris que la part principale du trafic était entre Québec et Montréal; c'est la seule partie de la ligne qui a donné des bénéfices. La partie supérieure de l'exploitation a été subordonnée aux intérêts particuliers d'une compagnie privée qui en a profité, sans doute, mais dont les actionnaires ont souffert.

C'est au public à décider si on veut que le chemin de fer du Nord subisse les mêmes hasards.

Il y aurait de plus cette différence que les actionnaires ne seraient pas seuls à supporter ces accidents, mais encore toute la province.

Il ne peut pas être de notre intérêt d'abandonner cette propriété aux mains d'une compagnie qui décharge son fret à Boston ou à Philadelphie; nous avons droit de demander que le commerce du Canada soit en position d'utiliser l'Interoceanique et le chemin de fer du Nord; nos gouvernements ont fait assez de sacrifices pour ces deux entreprises: ils devraient en retirer des bénéfices.

LA QUESTION DU TABAC

Nos adversaires oublient vite ou leur mauvaise foi explique leur défectueuse mémoire. Nous demandons l'autre jour au gouvernement de vouloir bien protéger d'une manière encore plus efficace, si possible, la culture et la fabrication du tabac canadien.

L'Electeur prétend que c'est une manœuvre électorale et que nous voulons leurrer le peuple. On sait, dit-il, qu'au lendemain des élections fédérales, le gouvernement conservateur, à Ottawa, adopta une législation de nature à paralyser la culture du tabac canadien, législation tout à fait injuste, odieuse même pour nos cultivateurs.

Nous ne prétendons pas que cette loi soit parfaite; c'est justement pour cela que nous nous sommes permis de demander au gouvernement d'y faire des changements. Mais, il y a loin de là à dire que la législation concernant le tabac qui a été passée sous le régime conservateur vaut moins que ce qui existait sous le gouvernement paternel de M. Mackenzie. Cette nouvelle loi a donné un dégrèvement de l'impôt qui pesait sur le tabac, et la preuve que les dispositions de la législation actuelle sont moins rigoureuses que celles de l'ancienne, c'est que nos cultivateurs se sont livrés davantage à cette culture qui peut devenir un des éléments importants de notre richesse agricole. Plusieurs même ont pu améliorer leur culture à un tel point qu'ils en ont retiré de beaux bénéfices.

Il a été semé pendant la dernière année fiscale plus de six millions et demi de plants de tabac. Ceci ne comprend qu'un peu plus de 1,000 acres en culture. Les rapports n'ont pu être suffisamment complétés pour donner une idée juste du semis et du rendement. Qu'il suffise de dire que la consommation du tabac canadien a dépassé de 63 pour cent la consommation du tabac étranger. Il a

été fabriqué, cette année, 8,521,757 livres de tabac, ce qui donne une augmentation de 101,990 livres sur les autres années.

L'Electeur a grandement tort de soulever cette question et de vouloir se faire le défenseur du tabac canadien.

Qu'il se rappelle donc, s'il ne s'en souvient plus, que M. Laurier, son chef vénéré, a déclaré en plein parlement que jamais on ne pourrait cultiver ici le tabac avec avantage parce que le climat n'était pas favorable à la croissance et à la maturité.

C'est pendant qu'il était ministre du revenu de l'intérieur qu'il fut imposé sur le tabac canadien une taxe beaucoup plus lourde, plus injuste et plus odieuse que celle d'aujourd'hui.

Pour l'édification du confrère, nous citerons en grosse lettres, quelques-uns de ces jours, ce fameux discours et cette loi mémorable. On ne pourra pas nous accuser de mensonge, les preuves sont là.

NOTES POLITIQUES

Dans la cause de l'élection contestée de Verchères, plusieurs témoins ont déjà été interrogés. L'un d'eux, nommé Pariseau, a déclaré qu'il devait une somme d'argent à M. Bernard et qu'il avait travaillé pour ce dernier afin d'obtenir un délai pour le paiement de sa dette.

M. Lacoste est l'avocat des pétitionnaires et l'honorable Mercier comparait pour le défendeur.

On demandera au gouvernement fédéral d'affecter un crédit à la construction d'une écluse au pied du lac Témiscamingue afin d'y retenir les hautes eaux du printemps. Dans le cours de l'été passage sera donné à ces eaux ce qui permettra la descente des billots échoués à sec dans la rivière.

On dit que trois candidats brigueront les suffrages des électeurs de Pontiac pour l'élection d'un député à l'Assemblée législative: messieurs Peupère et McGill, conservateurs, et M. MacCuaig, libéral.

Le nombre des bills privés qui seront présentés dans le cours de la session fédérale est actuellement de 116. Trente et un d'entre eux concernant les compagnies de chemin de fer.

On parle d'organiser prochainement à Kingston, une grande démonstration politique à laquelle assisteront sir John A. Macdonald et plusieurs autres chefs du parti conservateur.

L'ouverture de la Législature du Nouveau-Brunswick a eu lieu cette après-midi avec tout le cérémonial ordinaire. Aucune question importante ne sera discutée cette semaine.

Ce soir, il y aura un grand bal dans la salle du conseil législatif.

L'honorable M. Würtele prépare un projet pour la perception du fonds d'emprunt municipal.

L'honorable M. Mackenzie vient d'adresser une lettre à ses électeurs de Lambton pour leur annoncer qu'il ne briguera plus leurs suffrages à l'expiration de la présente session.

NOUVELLES GENERALES

On écrit de Winnipeg que près de mille charpentiers, menuisiers et meubliers sont sans ouvrage, dans le Manitoba. Cette nouvelle est certainement un peu exagérée.

On organise à Montréal une société protectrice des enfants semblable à celles qui existent aux Etats-Unis. Si le projet réussit, l'affaire des sinapismes de moustarde aura eu un bon résultat.

La température est extraordinairement douce à Winnipeg depuis quelques jours.

Une famille canadienne récemment arrivée à Lowell est dans un misérable état. La mère et ses quatre enfants sont malades.

La petite vérole fait rage depuis quelques semaines à Haïti. Le consul des Etats-Unis rapporte que les gens meurent par centaines à Port-au-Prince et dans les autres villes de la république haïtienne. Il dit qu'on a recours pour combattre le fléau à la vaccination et la revaccination forcées, et ce avec un grand succès et des résultats étonnants.

Les employés du ministère du revenu de l'intérieur ont choisi M. F.-R.-E. Campeau pour représenter ce ministère au bureau de direction de la société de secours du service civil. M. Campeau est un ci-devant citoyen de Québec.

A la suite de l'arrestation d'un sauvage, à Caughnawaga, il a failli y avoir une émeute. Les agents de police ont relâché leur prisonnier. Il paraît que les sauvages sont très mécontents de l'ordre que leur a signifié l'agent du gouvernement de ne couper du bois que sur leur réserve.

Les anglais se montrent très généreux et très sympathiques pour les Juifs de Russie. Ils ont déjà souscrit une somme de cinquante mille louis sterling pour leur venir en aide. Pourquoi ne distribueraient-ils pas cet argent parmi leurs compatriotes irlandais que la mère-patrie opprime? Il serait plus logique pour l'Angleterre, ce nous semble, d'améliorer le malheureux sort de l'Irlande que de distribuer à pleines mains ses bienfaits aux étrangers.

On considère le dernier discours de M. Gladstone sur la question irlandaise comme constituant une avance manifeste aux Home Rulers. Le premier ministre, en effet, a promis de considérer tout projet qui ne comporterait pas la réparation absolue de l'Irlande. M. Gladstone, qui sent faiblir son parti, voudrait empêcher les Parnellites de se jeter dans les bras de sir Stafford Northcote.

Sur la question de la clôture des débats, le chef libéral a annoncé formellement qu'il en ferait une question ministérielle. On sait que ce projet a été annoncé dans le discours du trône.

Les oreillons font des ravages en plusieurs endroits de la province Québec. On sait que les oreillons se manifestent spécialement chez les personnes qui s'exposent au froid et à l'humidité. Les récentes pluies suivies de froid ont contribué sans doute au progrès de cette maladie. Dans plusieurs localités, notamment à Georgeville, les écoles sont fermées.

On dit que sir Narcisse Belleau et J.-B. Renaud, deux capitalistes de Québec, sont entrés dans le syndicat Allan-Rivard.

Le consul américain, à Manchester, Angleterre, dit que tous les ans on trouve une grande quantité de sable dans les balles de coton qui sont vendues à Oldham. On en a trouvé jusqu'à cent livres dans une seule balle. Souvent on remarque aussi que le coton a été imbibé d'eau à dessein pour en augmenter la pesanteur. Ces fraudes ont fait éprouver des pertes sérieuses à plusieurs filatures.

Dans une curieuse collection d'autographes à Paris, on a trouvé un intéressant dossier de la canonisation de St-Vincent de Paul. Il y a entre autres le manuscrit original de la procédure faite à Paris, de 1731 à 1733, dans la cause de canonisation du grand Saint, signé par les députés de la congrégation des Rites. Ce précieux document manuscrit contient les serments prêtés et signés, les interrogatoires et les témoignages, avec signatures autographes de plusieurs illustres personnages attestant les miracles qu'ils ont vus. Parmi les signataires, on voit le nom de Pierre Hermau Bosquet, évêque de Samos et coadjuteur de Québec.

Le projet de fêtes carnavalesques, qu'on avait essayé d'organiser à Québec a eu de l'écho. Dans un diener donné à Montréal par les membres du club de raquettes de Montréal, on a proposé d'organiser une grande semaine de carnaval où tous nos amusements d'hiver auraient part. Les patineurs, les raquettes, les glissades en traine sauvage et tous les clubs du sport figureraient. La "Gazette" est d'opinion qu'une fête de ce genre attirerait un grand nombre de visiteurs. La saison est maintenant trop avancée pour mettre ce projet à exécution, mais on se propose bien d'y penser l'an prochain.

Dans la liste des hardis marins qui suivirent Jacques Cartier dans son premier voyage de découverte au Canada, on voit que celui qui accompagnait l'expédition comme apothicaire s'appelait François Guitault. Depuis, ce nom est devenu tristement célèbre en Amérique.

L'indépendance du Canada fait du chemin. S'il faut en croire le "Citizen" d'Ottawa, un député doit proposer une motion à cet effet pendant la présente session. Nous sommes anxieux de voir ce que dira la députation.

D'après la "Globe" du 12, le bruit court à Constantinople que plusieurs personnages importants seront prochainement soumis à une enquête, comme suspects d'avoir participé au meurtre du sultan Abdul-Aziz; ils sont en outre accusés d'avoir pris part à une conspiration ayant pour but de replacer sur le trône le sultan Mourad.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 15 février.

L'orateur prend le fauteuil à 3.15 heures P. M.

Plusieurs pétitions sont présentées. Sir L. TILLEY dépose sur la table du greffier un grand nombre de réponses aux adresses demandées.

M. KIRKPATRICK présente un bill concernant la vente des billets de chemins de fer.

Le bill autorise les compagnies et le ministre des chemins de fer seuls à nommer des personnes pour la vente des billets. Il va plus loin. Il oblige les compagnies de chemins de fer à racheter leurs billets. Ainsi, si une personne achète un billet pour aller et retour et qu'elle ne l'emploie que pour une partie du voyage, la compagnie devra remettre l'autre moitié de la somme payée.

QUESTIONS

M. LANDRY.—Le gouvernement a-t-il, suivant sa promesse du 11 mars 1881, demandé des soumissions pour la construction de bateaux-passeurs, du terminus de l'Interoceanique, Québec-sud, à un endroit le plus près du chemin de fer Q. M. O. et Oc., pour transporter les chars d'un côté à l'autre de la rive?

Sir Chs. TUPPER répond que la correspondance se continue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement local au sujet de l'établissement d'une ligne de bateaux-passeurs entre Lévis et Québec, et qu'aussitôt que cette correspondance sera terminée, le parlement demandera une appropriation à cet effet.

M. LANTIER demande si c'est l'intention du gouvernement, durant la prochaine session, de faire les améliorations demandées sur la rivière St-Laurent, entre Prescott et le canal Lachine.

Sir C. TUPPER.—Ce n'est pas l'intention du gouvernement.

M. TROW.—Si c'est l'intention du gouvernement d'abolir, durant la présente session, les droits de portage sur les journaux dans les comtés où se fait la publication?

Sir L. S. TILLEY.—Le gouvernement a la question sous considération.

L'hon. M. BLAKE demande le nombre de colons qui se sont établis à Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest venant des différentes provinces de la Puissance, ainsi que ceux des Etats-Unis ou d'autres pays?

L'hon. M. POPE répond que le nombre total est de 28,611, dont 25,514 des provinces du Canada, 2,758 des Etats-Unis et 4,339 d'autres pays, entr'autres de l'Angleterre et de l'Ecosse.

L'hon. M. LAURIER demande copies de l'acte concernant les mines adopté par la législature de Québec à la dernière session, et toutes les requêtes demandant qu'il soit désapprouvé.

L'hon. M. LAURIER demande copies de l'acte adopté par la législature locale à sa dernière session, relativement à l'Université Laval, ainsi que les requêtes demandant qu'il soit désapprouvé.

Un grand nombre d'autres demandes sont faites par MM. Cockburn, Cameron, Blake, Cartwright, etc., qui sont toutes accordées.

M. DAWSON demande la correspondance au sujet des arrangements dus aux Indiens des lacs Huron et Supérieur.

M. HESSON regrette que la question ne soit pas encore réglée. Il dit que c'est injuste, et espère que l'affaire sera réglée sans délai.

M. BLAKE est d'avis que les comptes entre les deux provinces Ontario et Québec devraient être réglés sans délai.

Sir L. S. TILLEY dit que le gouvernement fédéral est très anxieux de voir la question réglée le plus tôt possible.

ÇA ET LA

La position laissée vacante par la retraite prochaine de M. Fortier, greffier du conseil exécutif, sera donnée à M. L. Deforme, greffier de l'Assemblée législative, nous informé-t-on.

La législature de Québec est convoquée pour le huit mars au lieu du neuf tel que nous l'avons annoncé, hier. C'est le mercredi au lieu du jeudi comme c'était la coutume, afin de permettre à la députés de choisir un orateur à la première séance. Le jeudi, sera prononcé le discours du trône, et le vendredi, il sera pris en considération; peut-être adopté le même jour comme c'est arrivé à la session présente aux Communes.

TELEGRAPHIE

Montréal.

15 février.

Dernièrement, on a formulé des plaintes contre quelques employés du bureau de poste et l'inspecteur Sweetman a commencé une enquête.

M. Rouillard nie la nouvelle mise en circulation par quelques journaux que la construction d'un tunnel sous le St-Laurent n'était qu'un simple projet. L'entrepreneur dit que l'on a commencé à faire l'expropriation des terrains et qu'ensuite les travaux seront poussés activement.

Messieurs les échevins Beauchamp, docteur Mount, J. H. Mooney ont été élus par acclamation. Il y aura votation dans sept quartiers. Trois candidats se disputent l'honneur de représenter le quartier St-Anne.

On a essayé de voler des cadavres dans la voûte du cimetière Sainte-Rose, mais en vain.

L'inauguration de la nouvelle chambre de lecture des employés du Grand-Tronc, à la pointe St-Charles, a eu lieu hier soir. Le surintendant général, M. Hickson, présidait. Cette association qui ne comptait que 120 membres il y a quelques années en comprend aujourd'hui 650.

La société St-George a payé \$1,118, cette année, pour venir en aide aux familles pauvres.

La compagnie manufacturière de coton des marchands a autorisé ses directeurs d'élever son capital à un million de piastres afin d'augmenter ses opérations.

Le chef de police a reçu l'ordre de supprimer les jeux d'argent dans les clubs de la ville.

On croit que l'hon. Baudry sera réélu maire.

L'Union typographique s'est occupée de la grève à la compagnie d'imprimerie de Montréal, et les ouvriers ont repris l'ouvrage.

Ottawa.

15 février.

La police a reçu ordre d'arrêter toutes les petites filles qui s'improvisent mendiantes pour le temps de la session.

L'essai de la lumière électrique pour les fins de l'éclairage de la ville aura lieu définitivement cette semaine.

Une centaine d'ouvriers sont employés dans les chantiers de construction de navires à Hull.

Le coût de la station centrale de l'électricité que l'on veut construire en cette ville sera d'environ \$10,000.

Le service de la table au Russell nécessite actuellement pour le dîner 50 garçons.

Jeudi soir, un nommé Ambroise Payette dit Saint-Amour, rentré chez lui en état d'ivresse se querella avec son épouse laquelle s'était saisie de tisonnier pour en frapper son mari; mais celui-ci le lui arracha des mains et lui asséna un violent coup sur la tête, lui fracturant le crâne.

La malheureuse est tombée et a été relevée par les voisins et placée dans son lit où elle resta plusieurs heures sans recouvrer la connaissance. Son état inspire des craintes, la pauvre femme étant affectée d'épilepsie.

On a commencé le procès de Griffith, accusé de bigamie.

M. D. Smith, de cette ville, remplace M. Gallagher au département des travaux publics.

On demande l'augmentation des droits sur les cigares importés. Une députation des manufacturiers de Montréal a eu une entrevue avec le ministre des douanes à ce sujet.

COURRIER DE LEVIS.

Cour de Circuit.—Le terme de la cour de Circuit pour le comté de l'Islet, s'ouvrira lundi prochain, à Saint-Jean Port-Joli.

Shebrooke.—On a décidé d'agrandir dans le courant de l'été prochain le séminaire de cette ville. C'est le nombre toujours croissant des élèves qui nécessite cette amélioration.

Richmond.—On doit ériger un magnifique monument sur la tombe de M. Peter Macdonald, d'Inverness.

La diphtérie fait encore des ravages. La semaine dernière, une jeune fille de quatorze ans, enfant de M. Lochart, employé sur le Grand-Tronc, et un petit garçon de deux ans, enfant de M. McKee, sont morts de cette cruelle maladie.

Aut inventeurs.—De même que le phéax de la fable, le "Scientific American" est sorti du dernier incendie dévastateur de New York avec un redoublement de vie et d'ardeur. Ses nouveaux bureaux sont au no. 261 Broadway, New York, où tous les inventeurs et autres doivent envoyer leurs correspondances. S'adresser à MM. Mann et Cie.

L'album Musical.—Le numéro de février, que nous venons de recevoir, est plus canadien encore que les deux précédents. Sur les deux premières pages, la suite des "Chants canadiens" par M. E. Gagnon; au milieu une jolie romance: "O ma charmante" par M. F. Jehin Prome et pour finir: "Petits oiseaux" petite mélodie naïve et facile à chanter, par E. Hachecés, un amateur canadien.

Tout le monde y trouvera sa part. Pour le pianiste un polka élégante; pour l'organiste une marche facile; pour le chanteur d'église un "Panis angelicus". A coup sûr, cette publication est en train de devenir populaire.

La manufacture d'amiante.—Les directeurs nommés récemment à une assemblée des actionnaires doivent se réunir le 23 du courant pour l'élection du président qui sera, nous dit-on, M. Jean Blanchet M. P. P.

M. L.-N. Carrier et non M. C.-W. Carrier a été nommé directeur.

Union St-Joseph.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph de Lévis les personnes dont les noms suivent ont été élus membres du comité: MM. Firmin Trudel, J. Turgeon, H. Picard, J.-B. Gaenette, Ed. Martin, George Denis, Pierre Sanschagrin, Cyrille Labonté.

Améliorations.—Nous apprenons que la communauté des Dames de la Charité viennent d'accorder le contrat à M. N. Lavoie, pour la charpente et la menuiserie et à M. Jean Turgeon, la maçonnerie, pour la construction d'un toit français au couvent Notre-Dame de Lévis.

Ces améliorations coûteront plusieurs milliers de piastres.

Maritime.—Le steamer "Bahama" parti de Porto-Rico à destination de New-York, le 5 février, a été abandonné en mer pendant une violente tempête à 550 milles à l'est de New-York. Le capitaine, dix-sept hommes de l'équipage et deux voyageurs s'embarquèrent sur un bateau, mais celui-ci ayant chaviré, tous se sont noyés. Une deuxième embarcation contenant le reste de l'équipage et quelques voyageurs, treize en tout, a été plus heureuse. Après avoir été ballottés par les flots treize heures durant, toujours entre la mort et la vie, ces naufragés ont été recueillis par le navire "Glenmorag." Parmi ces derniers, se trouvait un canadien, George Thibault. On rapporte aussi que plusieurs personnes affolées de terreur se sont jetées à l'eau. Trois marins ont refusé de monter sur les bateaux qui contenaient déjà trop de monde et ont préféré rester sur le bâtiment couffant au hasard leur existence.

Depuis quelques jours, on entreprenait de craintes sérieuses sur le sort du steamer "Sardinian." Il avait été signalé une première fois ayant perdu son gouvernail, et plus tard tout désespéré. Cependant une dépêche d'hier mande que le "Sardinian" a été renoué à Mobile. On ne mentionne aucune perte de vie.

Le gouvernement impérial a envoyé au ministre de la marine du Canada un magnifique pot en argent pour remettre au capitaine S. Knowlton, de la barque "Gladiators," pour la bienveillance et la poutoise qu'il a témoignée à l'équipage de la barque naufragée "MacEde," de Glasgow.

Collision.—Mardi, durant la nuit, le convoi éclair du Grand-Tronc, parti de Lévis à 7.15 heures p. m. arriva à Richmond à l'heure ordinaire. Avant d'entrer dans la station le sémaphore qui donnait le signal du danger fut changé après un coup de sifflet de la locomotive. Malheureusement on n'avait pas pris le soin de s'informer ou n'avait pas indiqué le signal du danger. L'ingénieur de la locomotive, M. Gosselin, tel que son devoir le lui commandait, mit le convoi en mouvement. Un instant après la locomotive heurtait des chars plate-formes qui étaient sur la voie. Plusieurs furent mis en pièces et les passagers en furent quittes pour la peur.

COURRIER DE QUEBEC.

Assermentés.—Plusieurs étudiants qui ont été récemment admis à la pratique du droit, ont reçu leurs diplômes et prêtés serment devant le secrétaire de l'association du bureau provincial de Québec, M. Cyrille Suzor.

Fermée.—L'église protestante de la côte du Palais vient d'être fermée, en conséquence du peu de personnes qui la fréquentent. Le révérend M. McCall qui desservait ce temple a quitté Québec.

Election.—L'élection des directeurs de la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean aura lieu cette après-midi. Cette année, le rapport annuel de la compagnie formera un document plus considérable encore que celui des années précédentes. Il sera certainement plus satisfaisant pour les intéressés dans cette magnifique entreprise.

Accident.—Un nommé Roger qui travaillait sur le toit de la halle Montcalm est tombé dans l'intérieur de l'édifice et a reçu des blessures assez sérieuses. Cet ouvrier ne pourra pas reprendre l'ouvrage d'ici à plusieurs jours.

Quand?—Le public désire connaître quand la Corporation se décidera à réparer l'escalier de la rue St-Augustin qui est fermé depuis bientôt un an? Quand il plaira aux pères de la cité sans doute.

Cour de police.—Le procès de Joseph Portelance, accusé du vol d'une valise et autres articles, s'instruit. S'il est trouvé coupable, ce qui ne fait pas de doute, le juge prononcera la sentence du prisonnier cette après-midi.

Deux autres repris de justice, Alfred Bérubé et Louis l'Épique subissent aussi leur procès pour vol. Ces récidivistes n'ont pas besoin de compter sur l'indulgence de la cour.

Notes personnelles.—L'honorable A. P. Caron donnera samedi prochain, à Ottawa, une conversation musicale.

Messieurs Caron et Robitaille, députés, sont à Québec. Ils logent au Russell.

Les journaux d'Ottawa annoncent qu'une nouvelle valise vient d'être dérobée à sir H. Langevin.

Le lieutenant-colonel Stuart est en pleine convalescence.

M. John Sharples a été réélu maire de la municipalité Saint-Colomban de Sillery.

Donnée.—On a perçu \$15,852.25 à la maison de douanes de Québec, pendant la semaine finissant le 8 février.

Le gaz.—On rapporte que, hier au matin, une fuite de gaz a failli avoir des conséquences regrettables. Le gaz s'était répandu dans les maisons de messieurs Montgomery, Hucks et John Burns. La plupart des habitants de ces demeures étaient à moitié asphyxiés. Une petite fille de M. Hucks a particulièrement souffert de cet accident. Il est encore heureux que cette fuite de gaz se soit produite le matin, car si c'eût été pendant la nuit nous aurions aujourd'hui à enregistrer la mort de plusieurs personnes peut-être.

Suicide.—Une dépêche au "Telegram" annonce que M. Alphonse de Bondy, contre-maître du "Guide du Peuple," journal français bi-hebdomadaire publié à Glen Falls, New-York, s'est brûlé la cervelle hier matin à 10 heures. Il avait eu la veille une vive altercation avec un compatriote, M. Rehorne, à la fille duquel il était fiancé. Il s'agissait d'une représentation publique à donner prochainement et dans laquelle la jeune fille en question, Lucretia Rehorne, doit jouer un rôle. Le suicide de M. de Bondy est attribué à son exaspération de ne pouvoir empêcher sa future épouse de se montrer sur la scène.

Illégal.—On vient de donner des ordres pour la prohibition de la pêche sur le lac Beauport. C'est une excellente mesure et si elle était mise en vigueur pendant un assez long temps elle doublerait d'importance. Autrefois le poisson était abondant sur ce lac, mais aujourd'hui il y est bien rare. Ainsi, en prohibant la pêche en cet endroit, le poisson se propagera et les amateurs auront encore de beaux jours.

La glace.—Un grand nombre de personnes coupent de la glace sur la rivière Saint-Charles. On en tire de magnifiques blocs de plus d'un pied d'épaisseur.

Municipal.—M. James Maguire, plombier, contestera à M. T. Molony le siège de conseiller municipal pour le quartier Montcalm.

Feu Mgr Cizeau.—C'est à la basilique et non à la chapelle du Bon Pasteur que sera chanté le premier service anniversaire de feu Mgr Cizeau, jeudi, 23 du courant, à 9 heures.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque officiera solennellement.

Le mercredi, 1er mars, à 9 heures, un second service solennel sera chanté dans la chapelle des religieuses du Bon Pasteur, pour le repos de l'âme du regretté prélat.

Les parents et amis sont respectueusement priés d'assister à ces deux services.

Température.—Nous continuons à jour d'une température des plus agréables. Quel beau temps! Sérieux par tout. Et dire que si les prophéties de Vénus s'accomplissent, nous aurons demain ou samedi une violente tempête. Rien que d'y penser, le cœur se serre. Nos places de promenade vont devenir tout à coup désertes après avoir été encombrées de brillants équipages. La rue Saint-Jean, ce boulevard de la galanterie, pendant les beaux jours d'hiver, se lie charmant où les jolies femmes, les riches toilettes rivalisent d'éclat et de bon goût, changera soudain d'aspect. Ce magnifique tableau qui se dresse aux yeux du célibataire ébahi deviendra sombre comme la nuit.

Maritime.—Les autorités impériales ont appelé l'attention du ministère de la marine sur le rapport de la commission chargée de faire une enquête au sujet de la perte du navire "Princess Royal," qui avait fait voile de Québec pour Glasgow.

On a constaté que ce navire était en état de prendre la mer lorsqu'il est parti pour Québec, mais que le bois qui y avait sur le pont a été déplacé par la violence du vent et que les hommes de l'équipage ont été blessés grièvement en essayant de jeter le bois à la mer. On n'a pu faire jouer les pompes et le navire a dû être abandonné. La commission recommande fortement aux armateurs de prendre de plus grandes précautions à l'avenir afin de prévenir des accidents semblables.

Remède contre les coupures.—Appliquez, sur la blessure, des tiges de grande consoude pilées, et maintenez-les par un bandage; laissez-les pendant huit ou quinze jours sans les toucher, suivant la profondeur de la blessure. Pendant l'hiver, on remplacera les tiges par la racine, cuite dans l'eau et détrempée.

La culture de la consoude étant actuellement en usage dans la Province, on peut facilement se procurer cette plante. On pourrait en mettre une petite quantité en réserve, au cas de besoin.

Deces

En cette ville, le 15 du présent mois, après une longue et douloureuse maladie souffrante avec la résignation d'une vraie chrétienne, Marie-Félicité Demers, épouse bien aimée de M. Alphonse Guillard.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à sept heures et demie. Le convoi laissera la demeure de son père rue St-George No. 12 à sept heures et quart. Sans autre invitation, parents et amis sont priés d'y assister.

A LOUER

Une maison située sur la rue Saint-Edouard, près de la gare du chemin de fer Québec-Central. Cette maison est munie de toutes les améliorations modernes. Il y a aussi un magnifique hangar, grande cour et plusieurs autres avantages qui en font une résidence très commode. Le site est l'un des plus beaux de la ville.

S'adresser à N. LAVOIE, entrepreneur.

A VENDRE

11,000 briques rouge de première qualité, qui ont déjà servies, mais qui sont propres et en bon ordre.

LOUIS BERG, ou M. N. BARLOW, Dépôt du Grand-Tronc.

16 fév. 1882.—18

AVIS

ASSEMBLEE LEGISLATIVE. Québec, 15 février 1882.

Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, le ou avant le 23 mars prochain.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Leg. 16 fév. 1882.—17ps

CLUB DE RAQUETTES DE LEVIS

Grand concert annuel

A la Salle Lauzon, Lévis VENDREDI, 17 DU COURANT

Les portes seront ouvertes à 7.30 p. m. Le spectacle commencera à 8 h. p. m. Les billets sont en vente à la librairie du "Quotidien," 16, Côte du Passage, Lévis, chez M. R. Morgan, rue de la Fabrique, MM. Wright & Cie, Côte de la Montagne, Québec, des membres du club et à la porte de la salle, le soir du concert, pour 50 cts.

Pour la commodité des personnes de Québec qui désireraient assister à ce concert, le bateau "Prince Edouard," (si le temps le permet) fera un voyage spécial, laissant le quai du marché L'Inlay, Québec, à 7 h. p. m., et retournera immédiatement après le concert.

J. McKENNA, Sec. Trés.

15 fév. 1882.—31

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL.

Table listing market prices for various goods like flour, sugar, and oil. Columns include item names and prices per unit.

Marché au Cuir.

Table listing market prices for various types of leather and furs.

Peaux vertes et inspectées.

Table listing market prices for inspected green skins.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

Table listing wholesale prices for various products like flour, sugar, and oil.

PRIX DES ACTIONS.

Table listing stock prices for various banks and companies.

Premier bureau — Banque de Montréal

Table listing stock prices for various banks and companies, including Banque de Montréal, Banque de Québec, etc.

R. P. VALLEE, avocat.

BUREAU: — No 84, Côte Lamontagne, (près de M. Hamel & Fils). — RESIDENCE: No 108, rue du Roi, St-Roch, vis-à-vis le Presbytère. Suit les Cours de Montagny et de Beauve.

Avis important

Le soussigné se propose de partir pour Manitoba et prie tous ceux qui sont endettés envers lui de vouloir bien le payer...

Jesse Joseph, junr., 59 et 61, RUE DALHOUSIE QUEBEC.

MARCHAND DE Peintures, de Vernis, de Couleurs en poudre, d'Eponges et de Colle forte,

Verres à vitres "Star," double épaisseur et polis.

Verre de couleur et d'ornementation UN ASSORTIMENT COMPLET DE PINCEAUX, Etc.

Huile de Castor, d'Olive et de Loup-Marin, et l'Huile de Lin double, bouillie et crue.

FOURNITURES DE PEINTRES ET D'ARTISTES.

THE Noir, Vert et Japon De toutes les sortes et de tous les prix

Un assortiment très complet à des prix réduits.

A JOSEPH & FILS RUE DALHOUSIE QUEBEC.

La Métropolitaine Société mutuelle de bienfaisance.

Incorporée d'après les Statuts consolidés du Canada, chapitre 71.

Président, WM. DONAHUE, marchand. Vice-Prés., R. EVANS, (de Evans Bros.) Gérant général, A. W. BISSON.

Appréciation de Son Excellence le Marquis de Lorne sur cette Institution.

"C'est dans des associations semblables aux vôtres que se trouvent ces principes de mutuel secours et de support qui relient les sociétés entre elles.

Il y enseigne aussi l'importance de faire des économies durant le temps de la jeunesse, de la santé et de l'énergie de se créer des ressources pour le vieil âge et la pauvreté, et pour ceux laissés derrière nous dans la détresse; et de cette manière on forme des habitudes d'économie parmi un grand nombre de vos concitoyens.

En conséquence votre association rencontre mes plus sincères souhaits pour sa prospérité, et j'espère que ses bienfaits continueront à se répandre dans toutes les parties de la Province.

MM. les médecins des comtés de Beauce et de Dorchester qui désirent agir comme médecin examinateur dans leur localité sont priés de correspondre avec le soussigné.

JOSEPH T. LACHANCE, River Gilbert Gold Mines, Agent général pour le district de Beauce. 3 fév. — 1m

AGENCE A LEVIS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LE FEU PHENIX

DE LONDRES - - - - ANGLETERRE

Responsabilité illimitée des actionnaires. Sécurité absolue pour les assurés. Assurances payées immédiatement et avec libéralité.

On assure au plus bas prix possible. Arrangements spéciaux pour les bâtiments solides, et aussi pour granges et produits de fermes.

Le soussigné, agent pour Lévis et les campagnes voisines, sollicite le patronage de ses amis et du public, pour cette compagnie si favorablement connue de tous.

JOSHUA THOMPSON, Agent, 79, rue Commerciale, Lévis, 30 nov.

Mountaid Hill House (HOTEL DION)

COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC. Nouvellement meublé. Tout le confort d'un hôtel supérieur. A proximité des Chambres du Parlement.

Depot de Machines à coudre W. D. ROSS, agent général

31, Côte du Passage, Lévis. Vente à l'encan tous les MARDIS et VENDREDIS à 8 heures p.m. Agent pour la véritable machine à coudre "SINGER" aussi les machines à coudre de "White" de seconde main.

Nouveaux Fruits DE LA RECOLTE 1881

Les plus Beaux qui aient été Importés à Québec.

Très Beaux Raisins Impérial Dehesa

Très Beaux Zaisins Dehesa, Beaux Raisins Dehesa, Raisins London Layers, do Loose Muscated, do Valencia, do Sultana.

Prunes françaises en jarre de 2 et 4 lb.

Figues Eleme ou Layers, Amandes Jordan.

A VENDRE PAR A. WATERS rue St Jean, Québec

Odil. Vallières & Cie.

Horlogers-Bijoutiers, No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en main un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HORLOGES, BAGUES et JONGS.

Montres et horloges réparées avec soin et garanties.

Lévis, 7 juin 1880.

Chemin de fer Intercolonial.

ARRANGEMENT POUR LA Saison d'hiver 1881-82

A PARTIR DE LUNDI, le 21 NOVEMBRE

Les trains de ce chemin de fer partiront et arriveront à la Station de Lévis, tous les jours (le dimanche excepté), comme suit :

Table with columns: Départ, Temps du C. de F., Temps de Québec. Rows include Express pour Halifax et St. Jean, Train d'accommodation et malle, Train de Fret, etc.

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissent Lévis, les Mardis, Jendis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 15 novembre 1881.



PRESENTS DE HAUT GOUTS RICHES NOUVEAUTÉS

Horloges et Bijouteries de grande valeur

—chez— JOSEPH DONATI,

153, rue St-Jean, et 241, rue St-Paul.

[VIS-À-VIS LA GARE DU CHEMIN DE FER DU NORD]

M. DONATI vient de recevoir à ses deux magasins, à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, le plus riche assortiment d'horloges et de bijoux qu'il y ait dans Québec.

M. DONATI a des horloges françaises d'un goût tout nouveau et des plus riches. Le pendule de ces horloges est formé par un balancier ou est assis un amour doré.

Le choix de montres, bagues, bracelets et autres bijoux est des plus riches et des plus variés.

Les amateurs qui désirent se procurer de beaux présents pour Noël et le Jour de l'An, feront bien d'aller faire une visite à M. DONATI.

M. DONATI a des montres depuis la somme de \$5.00 jusqu'à \$1.00 et des horloges depuis \$1 jusqu'à \$50.

Tous ces articles sont marqués à une grande réduction à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, et la vente à réduction durera tous les mois aux deux magasins.

Les montres, horloges, bijoux, boîtes de musique et de chimie sont réparés avec une attention toute particulière à des

PRIX TRÈS MODÉRÉS. 13 déc. 1881.

Chemin de Fer Q., M., O. et O

CHANGEMENT D'HEURES A PARTIR DE

Lundi, 2 janvier 1882

Les Trains circuleront comme suit :

Table with columns: Mixte, Maille, Exprimé. Rows include Départ de Hochelaga pour Ottawa, Arrivée à Ottawa, Départ de Ottawa pour Hochelaga, Arrivée à Hochelaga, etc.

Service local entre Aymer, Hull et Ottawa.

Tous les trains de passagers, sont pourvus de Chars Palais le jour et de Chars d'ortois la nuit.

Les Trains allant et venant de Ottawa font coïncidence avec les Trains allant et venant de Québec.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec, à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la station du Mile-End 10 minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 13, Place d'Armes. Bureau des Billets, 13 Place d'Armes, et 202, rue St. Jacques, Montréal.

Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, Québec. Vis-à-vis l'Hôtel Russell, Ottawa.

L. A. SENECA, Sur. Gén.

P.-J. COLLINS

Fabricant de balances brevetées Rue Saint-Joseph, Saint-Roch QUEBEC.

Aura toujours à la disposition des acheteurs un assortiment complet de toutes sortes de Balances, de première qualité, elles que :

Balances pour les marchands-épiciers, "marchés", "charbon", "foin".

Et autres faites à ordre, sous le plus court délai.

M. P.-J. Collins se charge aussi d'exécuter tous les ordres de réparations aux balances; et de les préparer à l'inspection et à la vérification, cela à des prix modérés, et avec justesse garantie.

Il se chargera aussi de les faire étamper sans aucune charge additionnelle.

Vieilles balances achetées, vendues ou changées.

P.-J. COLLINS, No 73, rue St-Joseph, St-Roch 5 oct.

FOURRURES!

MON assortiment de Fourrures est maintenant au complet et offert en vente à des prix raisonnables :

Capots pour Messieurs en Astrakan et en Batou, Robes de Voitures, Jaquettes pour Dames, en Loure, Astrakan et Mouton de Perse, Manchons, Casquettes, Bous, etc., etc.

Aussi: Gants de chevreuil, de chevreau et de Laino.

FOURRURES TEINTES ET REPAITES James C. Paterson 27, RUE BUAPÉ, Québec. 10 octobre 1881.

CHEMIN DE FER Quebec Central

Service régulier entre Sherbrooke et Québec et St Joseph, Pénitenciel le plus rapproché des mines d'or de la Chaudière, par le chemin de fer.

A PARTIR DE Lundi, 9 janvier 1882

Les convois partiront comme suit :

Table with columns: Train de passagers, Laisse Sherbrooke, Arrivée à la Jonction, Laisse Beauce, Arrivée à Lévis, etc.

Le départ et l'arrivée des différents convois seront tenus sur l'heure de Montréal.

Les trains courent sur l'heure de Montréal.

Le chemin de fer Québec Central est la seule voie ferrée qui offre des communications avec les célèbres mines d'or de la Chaudière, c'est aussi la route la plus directe entre Québec et Newport, les Montagnes Blanches, Boston et tous les endroits de la Nouvelle Angleterre.

Les voyageurs quittant Lévis, sur l'Express, à une heure après-midi, arriveront, sur le chemin de fer du Passumpsic, à NEWPORT... 9 40 P. M. BOSTON... 8 30 le matin suivant.

JAMES R. WOODWARD, Agent général

LEVE et ALDEN, agents des billets, vis-à-vis l'Hôtel St Louis, Québec, 7 janvier 1881.

Cheveux a bon marche

Une réduction de 20 par cent est offerte au magasin de M. V. Desplats sur toutes espèces d'ouvrages en cheveux.

Raisons de première qualité et de tous les prix à vendre avec garanties.

N'oubliez pas la célèbre préparation "L'ennemi des cheveux gris."

V. DESPLATS, Perruquier et marchand de cheveux 254, RUE ST-JEAN, QUEBEC. 14 déc. 1881 — 1m

Joseph Lepage

IMPORTATEUR D'ORDRES VINS, LIQUEURS

SIBOPS DES BARBADES

Thés, Sucres bruts et raffinés, Sucre d'Erable, Huile de Morne, de Loup Marin, et Huile d'Olive et Huile à Machine, Dépot d'huile de Charbon, Cafés ronds, savons de toilette et à laver, allumettes "Telegraph" Riz, Barley, Bésine, Coltar.

Assortiment général d'épicerie. 17 et 19, RUE ST JACQUES, QUEBEC.

Attention

Les sous-ignés paieront le plus haut prix pour tous cheveux qu'on voudra leur rapporter tel que : peignes, perruques, etc.

N. B. — Sous peu, le soussigné prendra toutes commandes en cheveux qu'on voudra lui confier.

Geo E. SAUVIAT et Cie, 90 rue du Pont, Québec. 7 déc. 1881 — 3m

FEUILLETON DU QUOTIDIEN 16 février 1882.

LE Crime de l'Omnibus.

(Suite.)

La dame avait déjà un pied sur la marche de l'escalier, et elle ne se fit pas prier davantage; mais, au lieu de s'appuyer sur le conducteur pour monter, elle accepta l'aide que lui offrit gracieusement l'homme qui venait de lui rendre service.

Elle mit sa main dans la sienne, et elle l'y laissa peut-être quelques secondes de plus qu'il n'était nécessaire.

C'était bien le moins qu'elle pût faire pour un monsieur si poli, et ce contact n'avait rien de compromettant, car ils étaient gantés tous les deux; ils portaient de gros gants fourrés dont la peau avait l'épaisseur d'une cuirasse.

Le monsieur qui venait de céder sa place n'était pourtant ni très-joli, ni très-jeune.

Il pouvait avoir quarante ans et même davantage. Sa moustache et ses favoris coupés mili-

tairement grisonnaient très-fort. Il portait un paletot qui avait dû être acheté chez un confectionneur à bon marché, et un chapeau bas de forme, en feutre dur, le chapeau d'un indépendant qui ne se pique pas de suivre les modes.

Il avait d'ailleurs des traits assez réguliers, mais durs, des traits taillés à coups de hache.

Il grimpa sur l'impérial avec une agilité remarquable, et il prit position à l'entrée de la première banquette, tout près du marche-pied qui sert à descendre.

Pendant qu'il s'établissait là en relevant le collet de son paletot, la dame qu'il venait d'obliger se glissait à sa place promettant du moins d'observer les incidents qui pourraient se produire pendant le trajet.

Il lui semblait déjà que les deux personnes de cette comédie ambulante formaient un couple assez mal assorti. La femme qui avait consenti un peu trop vite à devenir l'obligée d'un inconnu n'était évidemment pas du même monde que son chevalier d'occasion, car sa toilette était presque élégante.

Elle paraissait jolie, et ses yeux brillaient à travers la voilette de blonde noire qu'elle s'obstinait à ne pas relever.

Il n'en fallait pas davantage pour qu'un chercheur s'occupât d'elle, et l'artiste assis en face de cette mystérieuse personne était un chercheur.

Il partagea son attention entre la dame voilée et la jeune femme assise à côté d'elle.

Celle-là aussi avait rabattu le voile attaché autour de sa toque de velours marron, et l'on ne voyait guère que le bas de sa figure, un menton à fossettes, une bouche un peu grande, mais d'un dessin très-pur, et des joues pâles, d'une pâleur mate.

— Un teint d'espagnole, se disait le grand brun. Je suis sûr qu'elle est charmante. Quel dommage que le froid l'empêche de montrer le bout du nez! Maintenant, elles ont toutes la manie pour peu que le thermomètre baisse, de se masquer pour sortir, et quand on tient à rencontrer de jolis minois, il faut attendre l'été.

Encore, s'il faisait clair dans ce diable d'omnibus; mais une des lanternes est éteinte, et l'an-

tre charbonne comme un lampion qui n'a plus d'huile. On n'y voit goutte. Nous sommes dans une caverne roulante. On y commettrait des crimes que personne ne s'en apercevrait.

En continuant à observer, le grand brun reconnut que la jeune fille ne devait pas être riche.

Elle portait, en plein mois de janvier, un petit manteau court, sans manches, ce qu'on appelle "une visite", en étoffe noire si mince et si usée qu'on gelait rien qu'en la regardant, une robe d'alpaga, couleur raisin de Corinthe, qu'un long usage avait rendu luisante, et elle cachait ses mains dans un manchon étriqué et déplumé, un manchon qui avait dû être acheté jadis pour une fillette de douze ans.

Qui est-elle? d'où vient-elle? où va-t-elle? se demandait le jeune homme. Et pourquoi sa voisine la regarde-t-elle du coin de l'œil? Est-ce qu'elle la connaît? Non, puisqu'elle ne lui parle pas.

Cependant, l'omnibus avait fait du chemin. Il roulait maintenant sur le pont Neuf, et le cocher, qui avait hâte de finir sa journée, lança ses chevaux au

grand trot sur la pente qui descend vers le quai du Louvre.

Les voitures de transport en commun ne sont pas tout à fait aussi bien suspendues que les caèches à huit ressorts, et ce mouvement précipité eut pour effet de cahoter fortement les voyageurs.

La jeune femme fut jetée sur sa voisine, la dernière arrivée, et se cramponna à son bras, et jettant un faible cri, qui fut suivi d'un profond soupir.

— Appuyez-vous sur moi, si vous êtes souffrante, mademoiselle, dit la dame voilée.

L'autre ne répondit pas, mais elle se laissa aller sur l'épaule de la compatissante personne qui lui proposait de la soutenir.

— Cette jeune dame se trouve mal, s'écria le grand brun. Il faudrait faire arrêter la voiture, et je vais...

— Mais non, monsieur; elle dort, dit tranquillement la dame voilée.

— Pardon! j'avais cru... — Elle dormait déjà lorsque les cahots l'ont réveillée en sursaut. Mais la voilà repartie. Laissons-la se reposer.

(A suivre)